

14. UTILISEZ-VOUS INTERNET OU LE TÉLÉPHONE POUR ACCÉDER À CERTAINS DE CES SERVICES ?

(plusieurs réponses possibles)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Commerces alimentaires de proximité | <input type="checkbox"/> Banques |
| <input type="checkbox"/> Services postaux | <input type="checkbox"/> Services sociaux |
| <input type="checkbox"/> Services des collectivités territoriales | <input type="checkbox"/> Prestations sociales (CAF, CPAM, ...) |
| <input type="checkbox"/> Services d'accompagnement à l'emploi (Pôle emploi, mission locale, ...) | <input type="checkbox"/> Services publics de l'Etat (Préfecture, sous-préfecture, impôts) |

15. QUELS SONT VOS FREINS ÉVENTUELS À L'UTILISATION D'INTERNET POUR ACCÉDER À DES SERVICES À DISTANCE ? (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Vous préférez le contact physique | <input type="checkbox"/> Votre commune n'est pas couverte par Internet |
| <input type="checkbox"/> Vous n'êtes pas abonné à Internet | <input type="checkbox"/> Vous disposez d'un débit insuffisant pour utiliser ces services dans de bonnes conditions |
| <input type="checkbox"/> Vous ne savez pas vous servir d'Internet | <input type="checkbox"/> Vous n'êtes pas informé sur ces possibilités |
| <input type="checkbox"/> Accéder aux services à distance est trop complexe | |

16. SAVEZ-VOUS QU'IL EST POSSIBLE SUR INTERNET ... (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> D'envoyer un document recommandé | <input type="checkbox"/> De renouveler votre carte vitale |
| <input type="checkbox"/> De changer certaines informations sur votre carte grise comme l'adresse | <input type="checkbox"/> Je n'en savais rien |

17. POUR VOUS, L'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PASSE PAR :

(plusieurs réponses possibles)

- Davantage d'Internet
- Des services itinérants de proximité
- Des services regroupés dans les bourgs ou villes-centre
- Les regroupements de services différents (Maisons de santé, Maisons de services aux publics, etc.)

18. CONCERNANT LES SERVICES EXISTANTS, DIRIEZ-VOUS QUE VOUS ÊTES :

- Très bien informé
- Bien informé
- Insuffisamment informé
- Très insuffisamment informé

19. ENFIN, CONNAISSEZ-VOUS OU ENVISAGEZ-VOUS DES INNOVATIONS QUI POURRAIENT AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES OU AVEZ-VOUS DES REMARQUES D'ORDRE GÉNÉRAL SUR L'ACCÈS AUX SERVICES EN MOSELLE ?

NOUS VOUS REMERCIONS DE L'INTÉRÊT QUE VOUS PORTEZ À CETTE ENQUÊTE ET DE VOTRE PARTICIPATION.

© Département de la Moselle - Service Planification et Observation Territoriales - mai 2016



POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES en Moselle



Le recueil de vos avis et besoins en matière d'accès aux services contribuera à élaborer le **schéma départemental d'amélioration des services au public en Moselle**.

Ce schéma, co-élaboré par l'État et le Conseil Départemental, en collaboration avec les Communautés de Communes et d'Agglomération, doit dresser un état des lieux de l'accès aux services en Moselle et définir un programme d'actions destiné à renforcer l'offre des services dans les zones qui le nécessitent.

VOTRE PROFIL

1. VOTRE COMMUNE DE RÉSIDENCE

Commune : _____

Code postal : _____

2. VOTRE STATUT PROFESSIONNEL

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Actif(ve) en emploi | <input type="checkbox"/> Actif(ve) en recherche d'emploi |
| <input type="checkbox"/> Étudiant(e) | <input type="checkbox"/> Retraité(e) |
| <input type="checkbox"/> Autre | |

3. VOTRE CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

- Artisan, commerçant, chef d'entreprise
- Cadre, profession libérale et profession intellectuelle
- Technicien, profession intermédiaire
- Agriculteur exploitant
- Ouvrier
- Employé

4. VOTRE SITUATION FAMILIALE AU SEIN DE VOTRE DOMICILE

(plusieurs réponses possibles)

- Seul
- En couple
- Avec des enfants à domicile
- Une ou plusieurs personnes en situation de handicap

5. VOTRE ÂGE

- 15-29 ans
- 30-44 ans
- 45-59 ans
- 60-74 ans
- Plus de 75 ans

MERCI DE RENVoyer LE QUESTIONNAIRE COMPLÉTÉ À :

Conseil Départemental de la Moselle
1 rue du Pont Moreau - CS 11096
57036 Metz - CEDEX 1

OU DE LE REMETTRE AU SERVICE QUI VOUS L'A COMMUNIQUÉ.